

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du samedi 26 octobre 2024

Délibération N° DE_061_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	5	6
Date de la convocation : 22/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six octobre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER
Représentés : Thierry COMBES représenté par Gérard ROUSSET

Absents et Excusés : Daniel ROUSSET

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christine ARCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Location du logement communal situé au dessus de la mairie sis a la rue des ecoles 48100 Chaulhac
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement situé au-dessus de la mairie appartient au domaine privé de la commune. Ce logement d'environ 64 m2 sur 2 étages avec au premier étage une entrée, une salle de bains, un WC, une cuisine ouverte sur séjour, une chambre, et au second étage un grenier et une chambre.

Ce logement était mis en location 2017 et a fait l'objet d'une remise en état par la suite. Depuis lors le logement est vacant. Il serait souhaitable de proposer ce logement à la location.

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame BOULARD N. a émis verbalement une demande de location du logement situé au-dessus de la mairie dès que possible.

Le loyer mensuel s'élèverait à 300 (trois cents) euros par mois, révisable chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers, hors charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Date de transmission de l'acte: 30/10/2024

Date de reception de l'AR: 30/10/2024

048-214800468-DE_061_2024-DE

A G E D I

PROPOSE ce logement à la location à compter du 1er novembre 2024;

FIXE le montant du loyer à 300 (trois cents) euros par mois hors charges;

ACCEPTE la demande de location de Madame BOULARD;

Lui **PROPOSE** la location de l'appartement situé au dessus de la mairie, sis rue des écoles 48140 Chaulhac;

DEMANDE une caution d'un mois de loyer, hors charges, au futur locataire;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance

Christine ARCHER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 30/10/2024

Date de reception de l'AR: 30/10/2024

048-214800468-DE_061_2024-DE

A G E D I